



Le service état civil
COVID-19

Le service état civil

Le service de l'état civil, des élections et de la réglementation est le seul à l'hôtel de ville qui continue à assurer un accueil physique du public.

Publié le 06 mai 2020

« Il se limite cependant aux déclarations de naissances et de décès. Ces procédures demandent la vérification de documents et sont soumises à des délais légaux », remarque Norbert Dessertenne, chef du service. La sécurité du public et des agents est assurée au maximum avec le port de gants et de masques et la mise en place de protections en plexiglas réalisées par les menuisiers de la Ville.

Le service s'est adapté à la situation particulière en s'organisant par équipes de 4 ou 5 personnes qui travaillent en roulement une partie de la semaine. Les agents de la réglementation ont quant à eux été repositionnés sur des missions d'état civil. « Notre travail au quotidien qui est de faire les passeports, les cartes d'identité, de prendre des arrêtés temporaires pour les travaux et les manifestations est stoppé, alors que côté état civil, l'activité doit être maintenue en toutes circonstances. Il était donc naturel de participer à la constitution des groupes mis en place pour limiter les risques de contamination entre agents. Nos collègues nous ont formés sur les missions de l'état civil ; cela permet de les aider et les soulager. C'est une bonne expérience pour nous tous et un enrichissement professionnel », se réjouit Amandine. L'accueil téléphonique est également assuré par ces agents qui restent à l'écoute des interrogations des Mâconnais.



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon
Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

> NOUS
CONTACTER

